



REGIONE PUGLIA
ASSESSORATO AL MEDITERRANEO
ASSESSORATO ALLE RISORSE
AGROALIMENTARI



COMMISSIONE INTERMEDITERRANEA
DELLA CRPM

XXIII^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la COMMISSION INTERMÉDITERRANÉENNE

13 septembre 2010 - Ioannina (Ipeiros)

Contribution des groupes de travail de la CIM à la dimension méditerranéenne de la Stratégie Europe 2020: Proposition de résolution **Agriculture et développement rural en Méditerranée** **Région Puglia**

L'Europe et la Méditerranée traversent actuellement une crise financière et économique. L'Europe tente d'y répondre. Pour ce faire, l'un des instruments les plus importants envisagés est la communication de la Commission «*Europe 2020: une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*» qui affiche trois priorités:

- une croissance intelligente: développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation;
- une croissance durable: promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive;
- une croissance inclusive: encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

L'Europe dispose de nombreux atouts: elle peut compter sur le talent et la créativité de sa population, une base industrielle solide, un secteur des services dynamique, un secteur agricole prospère et de grande qualité, une forte tradition maritime, son marché unique et sa monnaie commune, sa qualité d'acteur commercial le plus important au monde et de destination privilégiée pour les investissements directs étrangers. Elle peut également compter sur des valeurs fortes, ses institutions démocratiques, l'attention portée à la cohésion et à la solidarité économiques, sociales et territoriales, le respect de l'environnement, la diversité culturelle, le respect pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mais l'Europe peut surtout compter sur un secteur agricole prospère et de haute qualité auquel la politique de l'UE a toujours été très attentif.

La Politique Agricole Commune (PAC) est de fait une politique fondamentale de l'UE, basée sur des principes, des règles, des directives et des instruments de soutien des revenus au titre de ce que l'on appelle le «Premier pilier» et qui permettent par ailleurs aux outils d'aide à l'investissement dans le «Second pilier» un grand impact sur la dynamique du secteur alimentaire et des zones rurales dans les Régions de l'UE.

Ces principes ont été renforcés par la réforme à moyen terme de la PAC en 2008 qui a défini les défis qui se posent à la nouvelle politique de développement rural.

Sur la base de l'expérience acquise et de la redéfinition de la PAC dès 2014, on peut en déduire, de manière assez nette, plusieurs indications sur le rôle et les objectifs de la nouvelle PAC: il faut une agriculture européenne qui travaille à la préservation de l'environnement et à la réduction de l'impact de l'agriculture sur le réchauffement climatique et à la protection de la biodiversité et des ressources en eau comme prévu dans le document Europe 2020

De fait, il est également essentiel dans le nouveau scénario, que la PAC joue un rôle clé pour permettre aux agriculteurs de poursuivre leurs activités dans des conditions où les marchés ne peuvent pas assurer un bon retour économique par rapport aux coûts de production élevés auxquels ils sont confrontés. Il ne faut pas sous-estimer le lien étroit qui existe entre la baisse de l'emploi agricole dans le Sud et à l'Est de la Méditerranée et le phénomène d'exode rural qui provoque de grands mouvements de population, avec de graves conséquences politiques, sociales et territoriales.

Dans ce contexte, la future PAC devra:

- renforcer la compétitivité de l'agriculture européenne en fournissant des outils pour faire face à l'accroissement de la demande globale et à la tendance vers les marchés mondiaux de plus en plus ouverts;
- aider les agriculteurs et les exploitants du secteur alimentaire à faire face à une plus grande instabilité et à la volatilité des prix des denrées alimentaires;
- tenir compte des attentes croissantes des consommateurs, par exemple en ce qui concerne l'origine des produits, l'assurance de leur qualité, etc.;
- engager une réflexion commune avec tous les acteurs institutionnels concernés par le nouveau régime de paiement unique de la PAC basé sur une mise en oeuvre fondée sur le principe de subsidiarité qui vise à concilier l'objectif de stabilité des critères de revenus sur l'équilibre régional et la fourniture de services publics, ainsi que sur la simplification des procédures administratives.

D'autre part, l'agriculture doit être soutenue par les politiques européennes et bénéficier de compensation pour son rôle actif dans la distribution de biens publics supplémentaires. Par conséquent, il est nécessaire de mieux valoriser des aspects liés à l'environnement, aux normes de qualité et de santé, à la durabilité, de garantir une meilleure coordination avec les autres politiques qui concernent les zones rurales et de fournir une réponse aux effets du changement climatique.

En conclusion, la question de l'agriculture et du développement rural en Méditerranée doit être au centre des discussions de l'agenda européen via une approche stratégique et en cherchant de solutions globales et non partielles qui tiennent compte des défis de la PAC, de l'interaction entre la Politique Agricole Commune et les autres politiques internes et externes de l'UE, des instruments mis en oeuvre pour une croissance intelligente, durable et inclusive dans les zones agricoles et rurales.

Le soutien à l'activité agricole doit concerner de manière plus nette les Régions méditerranéennes et les concerner en particulier par des règles spécifiques car elles sont principalement liées à la politique de produits typiques et de qualité, étroitement liée aux Régions et aux zones rurales. En ce qui concerne le marché, il faut continuer à stimuler les secteurs compétitifs ou potentiellement compétitifs de l'agriculture pour qu'ils puissent opérer dans un environnement de marché, en améliorant les instruments tels que l'innovation, le partage des connaissances et le conseil aux entreprises.

Enfin, étant donné la difficulté à mettre en place des politiques de développement rural en Méditerranée méridionale et orientale, il faut ouvrir une perspective visant à élargir progressivement l'application des instruments de la politique agricole et du développement rural à tous les pays membres du partenariat euroméditerranéen, sur la base de principes comme l'utilisation durable des ressources, le soutien aux communautés rurales, la sécurité de l'approvisionnement alimentaire afin:

- de coopérer avec d'autres partenaires du développement rural dans la conception et la mise en oeuvre de programmes pilotes dans le Sud et l'Est de la Méditerranée,
- et d'augmenter et de diversifier, dans le cadre des instruments financiers existants, les expériences de développement rural intégré à l'ensemble des pays méditerranéens.

En ce sens et sur la base des éléments développés, il apparaît prioritaire que la spécificité des territoires méditerranéens dans la gouvernance de la PAC soit réaffirmée dans le pilier portant sur le développement rural qui doit demeurer une priorité pour l'UE.

La Commission Interméditerranéenne peut apporter sa contribution sur ces questions, sur la base de la communication de la Commission européenne sur les orientations de la future PAC prévue pour l'automne prochain ou sur les propositions législatives prévues pour le début de l'année 2011.